



## COMPTE RENDU REUNION C.C.A.S. LIVRY DU 22/02/2024

Présents : AUFEVRE Adrien, BOULET Sylvie, CARTERON Pierre, PIFFAULT David,

PARÉ Anne Lise, CHAFFAUD Claudine, LANGOUX Corinne,

Absents avec pouvoir :

BOUCHARD Gilles a donné pouvoir à LANGOUX Corinne

CHAFFAUD Didier a donné pouvoir à CHAFFAUD Claudine

Absents : GAGET Cyril, LANDON Murielle, LIMOGES Aurélie

Mme Sylvie BOULET a été élue Secrétaire de séance

Ouverture de séance : 18h10

### **2024-02-01 – PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES**

Une participation communale était allouée les années précédentes aux fournitures scolaires des enfants domiciliés à Livry et fréquentant le Collège des Allières.

Il convient, selon le tableau indiquant la liste d'élèves résidant à Livry et ayant souscrit aux fournitures scolaires pour la rentrée 2024/2025, qui sera transmis par le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de SAINT PIERRE le MOUTIER, de délibérer à nouveau sur ce montant.

Il est précisé qu'il sera demandé aux familles un justificatif de domicile et un Rib pour le versement de l'aide.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

**FIXE** le montant de la participation à 50 % du prix total du pack, par élève fréquentant le Collège de St Pierre Le Moutier, participation financière révisable à chaque rentrée scolaire.

**PRECISE** que cette décision est applicable pour la rentrée 2024

**2024-02-02 – PARTICIPATION TICKET CANTINE**

Le CCAS avait décidé dans sa délibération n° 2023-10-02 du 3 octobre 2023 de prendre en charge l'augmentation de 0.50 € cts des parents de septembre à décembre 2023.

Madame Boulet demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer quant à la poursuite de cette aide à compter de janvier 2024 jusqu'à juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la prise en charge de 0.50 € d'augmentation du ticket de cantine pour les parents des enfants scolarisés dans les écoles du RPID et résidants à LIVRY.**
- **PRECISE** que cette décision est applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 5 juillet 2024,

**2024-02-04 – Budget CCAS / Approbation du compte de gestion**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'Assemblée :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024-02-05 – Budget CCAS / Affectation des résultats 2023

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 484,93 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 447,53 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	8 932,46 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	0,00 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 8 932,46 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	8 932,46 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

2024-02-06 – Budget CCAS 2024

Madame Sylvie Boulet présente et commente aux membres du CCAS le budget primitif 2024 qui s'équilibre en fonctionnement.

- Les dépenses de fonctionnement = 12 932.46 €
- Les recettes de fonctionnement = 12 932.46 €

Après délibération, le CCAS, vote à l'unanimité des membres présents et représentés les chiffres du budget 2024, tels qu'ils ont été présentés.

## Liste des Inscriptions Budgétaires

Etape budgétaire : Budget Primitif

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra*	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
002/002	Résultat de fonctionnement reporté	Fonc.	R				0,00 €	8 932,46 €	8 932,46 €
60623/011	Alimentation	Fonc.	D				2 415,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
623/011	Publicité, publications, relations pu	Fonc.	D				1 402,83 €	5 500,00 €	5 500,00 €
65134/65	Aides	Fonc.	D				1 812,18 €	3 000,00 €	3 000,00 €
65888/65	Autres	Fonc.	D				0,00 €	932,46 €	932,46 €
74748/74	Participations autres communes	Fonc.	R				8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €

\*S.,@. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

### Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
<b>Dépenses</b>	5 630,07 €	12 932,46 €	12 932,46 €
<b>Recettes</b>	8 000,00 €	12 932,46 €	12 932,46 €
<b>Différence (D-R)</b>	-2 369,93 €	0,00 €	0,00 €

#### 2024-02-07 – REPAS NOEL AINES – Age requis

- Après avoir discuté de l'âge requis des administrés afin de se voir inviter au repas des aînés pour Noël :  
Monsieur le Président propose de conserver l'âge à 65 ans et plus ;  
Après prise de parole de chacun et délibération ;  
le conseil d'administration du CCAS, avec 5 voix pour conserver l'âge à 65 ans et + et 4 abstention
- **FIXE l'invitation au repas de Noël des aînés à 65 ans et plus.**
- **CHARGE** Monsieur le Président d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.



- Renouvellement pour l'année 2024 des cadeaux naissances, mariage et aide téléalarme
- Aménagement de la cour de l'école : idée du babyfoot d'occasion (environ 700 €)  
Panier de basket existant à faire contrôler par l'Apave  
Table de Ping-pong existante mais roue cassée, à réparer  
Voir pour filet de volley

Séance levée à 18H45